

L'APPRENTI

LE CFA

L'ENTREPRISE



L'APPRENTI

- ➤ Le contrat d'apprentissage
- ➤ L'âge de l'apprenti
- ➤ Le statut de l'apprenti
- Les obligations de l'apprenti
- ➤ Le temps de travail de l'apprenti
- La Rémunération de l'apprenti
- ➤ L'apprenti mineur
- L'aide au financement du permis B
- > La mobilité internationale de l'apprenti

Le contrat d'apprentissage une convention tripartite

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet à l'apprenti de suivre une formation en alternance sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage en entreprise et en centre de formation des apprentis (CFA). Dans cette opération, chaque partie apporte sa contribution de manière complémentaire. Le jeune est sous statut salarié,



LA SIGNATURE DU CERFA



Le centre de formation appose son cachet et le directeur dépose sa signature.

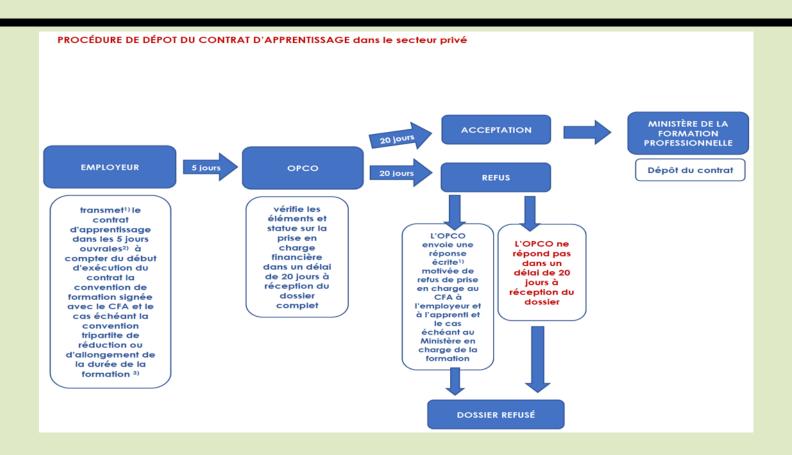
	LE	E CONTRAT
Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : Date de conclusion : Date de début d'exécution du Di avenant, date d'effet : contrat : Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :		Type de dérogation :
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :	Numéro du contrat précédent ou du contrat sur leq	
Date de fin du contrat ou de la période d'apprentissage :	Date de conclusion : Date de début d	d'exécution du Si avenant, date d'effet :
Travall sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oul non Rémunération	contrat :	
Travall sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oul non Rémunération		Durée hebdomadaire du travail :
Rémunération ** arrivés, du ** ** ** ** ** ** **	d apprentissage :	heures minutes
Rémunération ** arrivés, du ** ** ** ** ** ** **	Travali sur machines dangereuses ou exposition à	des risques particuliers : oul non
" armie, do		
2º sornies, du		
## of the complete of the comp		
# smale, du		
Austrages en nature, le cas échéant : Nountture		
LA FORMATION CFA d'entreprise : oul non Diplôme ou titre visé par l'apprentil : Dénomination du CFA responsable : intitulé précis : N° UAI du CFA : Code du diplôme : Organisation de la formation en CFA : Adresse : N° Voie Date de début du cycle de formation : Code postal : Code du diplôme : Commune : Date prévue de fin des épreuves ou examens : Uisa du CFA (cachet et signature du directeur) Durée de la formation : heures L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra Fait à Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : Date de la décision : Date de réception du dossier complet : Date de la décision :	Salaire brut mencuel à l'embauche :	Caisse de retraite complémentaire :
CFA d'entreprise : oul non Diplôme ou titre visé par l'apprentil : Dénomination du CFA responsable : Initiulé précis : N° UAI du CFA : Code du diplôme : N° BIRET du CFA : Organisation de la formation en CFA : Adresse : N° Vole Date de début du cycle de formation : Code postal : Code postal : Date de début du cycle de formation : Complément : Code postal : Date prévue de fin des épreuves ou examens : Uisa du CFA (cachet et signature du directeur) Durée de la formation : heures L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra Fait à Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N° de dépôt : Numéro d'avenant :	Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture ,	€/repas Logement: , €/mois Autre:
Dénomination du CFA responsable : Initiulé précis : N° UAI du CFA : Code du diplôme : N° BIRET du CFA : Organisation de la formation en CFA : Adresse : N° Voile Date de début du cycle de formation : Complément : Code postal : Commune : Date prévue de fin des épreuves ou examens : Uisa du CFA (cachet et signature du directeur) Durée de la formation : heures L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra se signature de l'apprentife) Signature du représentant légal de l'apprentife) Mineur(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N° BIRET de l'organisme : N° Muméro d'avenant :		
N° UAI du CFA: Code du diplôme: N° BIRET du CFA: Organisation de la formation en CFA: Adresse: N° Voie Code postal: Code postal: Commune: Date de début du cycle de formation: Compenent: Date orévue de fin des épreuves ou examens: Ulsa du CFA (cachet et signature du directeur) Durée de la formation: L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra fait à Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) CADRE RESERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme: N° BIRET de l'organisme: Date de réception du dossier complet: Date de la décision: N' de dépôt: Numéro d'avenant:	CFA d'entreprise : oul non	Dipiôme ou titre visé par l'apprenti :
N° SIRET du CFA : Organisation de la formation en CFA : Adresse : N° Voie Compiement : Code postal : Commune : Date de début du cycle de formation : Commune : Date prévue de fin des épreuves ou examens : Ulsa du CFA (cachet et signature du directeur) Durée de la formation : L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra fait à Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : N° de dépôt : Numéro d'avenant :	Dénomination du CFA responsable :	Intitulé précis :
N° SIRET du CFA : Organisation de la formation en CFA : Adresse : N° Voie Compiement : Code postal : Commune : Date de début du cycle de formation : Commune : Date prévue de fin des épreuves ou examens : Ulsa du CFA (cachet et signature du directeur) Durée de la formation : L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra fait à Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : N° de dépôt : Numéro d'avenant :		
Adresse: N° Voie Date de début du cycle de formation : Complement : Code postal : Commune : Date prévue de fin des épreuves ou examens : Ulsa du CFA (cachet et signature du directeur) Durée de la formation : heures L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra Fait à Signature de l'amployeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N' de dépôt : Numéro d'avenant :	N* UAI du CFA :	Code du diplôme :
Complement: Code postal : Commune : Date prévue de fin des épreuves ou examens : Visa du CFA (cachet et signature du directeur) Durée de la formation : L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra Fait à Signature de l'amployeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N' de dépôt : Numéro d'avenant :	N' SIRET du CFA :	Organisation de la formation en CFA :
Cade postal : Date prévue de fin des épreuves ou examens : Ulsa du CFA (cachet et signature du directeur) Durée de la formation : heures L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra fait à Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) CADRE RÉSERVE À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N' de dépôt : Numéro d'avenant :		Date de début du cycle de formation :
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) Durée de la formation : heures L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contre Fait à Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N' de dépôt : Numéro d'avenant :		
L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra signature de l'apprentife) Signature de l'employeur Signature de l'apprentife) Signature du représentant légal de l'apprentife) mineur(e) CADRE RESERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N' de dépôt : Numéro d'avenant :	Commune :	Date prévue de fin des épreuves ou examens :
L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra signature de l'apprentife) Signature de l'employeur Signature de l'apprentife) Signature du représentant légal de l'apprentife) mineur(e) CADRE RESERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N' de dépôt : Numéro d'avenant :		
Fait à Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N' de dépôt : Numéro d'avenant :	Visa du CFA (cachet et signature du directeur)	Durée de la formation : heures
Fait à Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N' de dépôt : Numéro d'avenant :		
Fait à Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N' de dépôt : Numéro d'avenant :		
Signature de l'amployeur Signature de l'apprenti(e) Signature du représentant légal de l'apprenti(e) mineur(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N' de dépôt : Numéro d'avenant :	L'employeur atteste disposer de l'ensemble d	des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contra
CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N° de dépôt : Numéro d'avenant :	Falt à	
Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N° de dépôt : Numéro d'avenant :	Signature de l'employeur Signature de	
Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N° de dépôt : Numéro d'avenant :		
Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N° de dépôt : Numéro d'avenant :	CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANIS	ME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT
N° de dépôt : Numéro d'avenant :	Nom de l'organisme :	Nº SIRET de l'organisme :
	Date de réception du dossier complet :	Date de la décision :
Pour remoils le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportes vous à le rotire FA 14	Date de réception du dossier complet :	Date de la décision :

Qui signe le CERFA :

- l'employeur,
- l'apprenti(e),
- et les parents quand l'apprenti(e) est mineur(e).

LE DÉPÔT DU CONTRAT





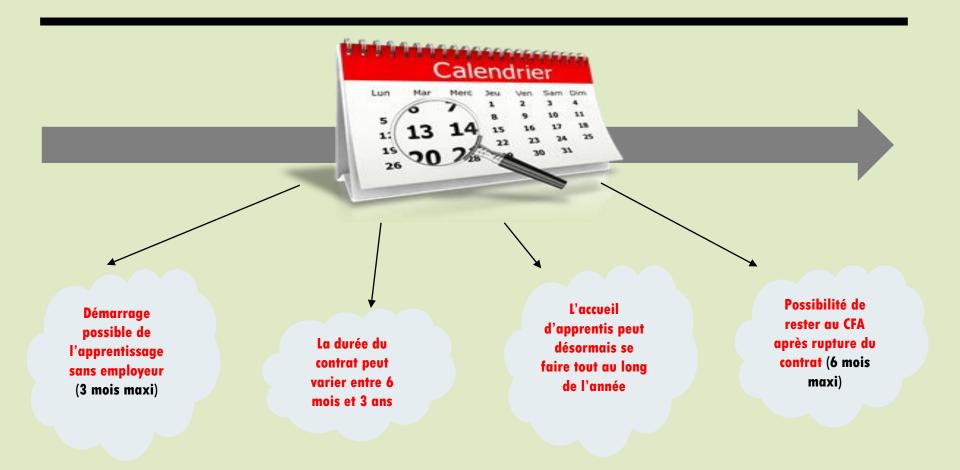
¹⁾ Possibilité de transmission par voie dématérialisée

²⁾ Un jour ouvrable est un « jour qui n'est pas férié, qui n'est pas légalement chômé ».

³⁾ Si des parents (ou ascendants) emploient un mineur en apprentissage le contrat est remplacé par une déclaration

LA DURÉE DE L'APPRENTISSAGE





L'ÂGE DE L'APPRENTI



,	POUR TOUS LES JEUNES DE 16 A 29 ANS REVOLUS Exceptions:	
	Les jeunes de 15 ans ayant terminé leur 3e	+ de 29 ans :
L'AP	PRENTI(E)	Les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entrepris
Nom de naissance et prénom :	Date de naissance : I_I_I I_I_I I_I_I	as distanting as reprised a similapina
	Sexe : M F Département de naissance : I_I_I_I	Les sportifs de haut niveau
Adresse : N° Voie Complément :	Commune de naissance :	aco sportilo de llade infeda
Code postal : I_I_I_I	Nationalité : I_I Régime social : I_I	Les personnes en situation
Commune : Téléphone :	Déclare bénéficier de la reconnaissance travailleur handicapé : □ oui □ non	de handicap
Courriel: @	Handicape .	
Représentant légal (renseigner si l'apprenti est mineur non	Situation avant ce contrat : I I I	Jusque 35 ans en cas de poursuite de son
émancipé) Nom de naissance et prénom :	Dernier diplôme ou titre préparé : I_I_I	parcours de formation avec la signature
rom do nalodino ot pronom .	Dernière classe / année suivie : I_I_I	d'un nouveau contrat d'apprentissage
Adresse : N° Voie	Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé :	(et notamment en cas de rupture d'un
Complément :	initials producted authorne ou title prepare.	contrat pendant le passage à la 30e
Code postal de la		année).

LE STATUT DE L'APPRENTI



Mêmes droits et devoirs que les autres salariés : mutuelle, congés payés ... Le jeune est un(e) apprenti(e), il(elle) est salarié(e) et apprenant(e)

Le code du travail et la convention collective (sauf dispositions de la loi) en vigueur dans l'entreprise s'appliquent à l'apprenti(e). Il (elle) bénéficie de la carte « étudiant des métiers » délivrée par son CFA / OF

LES OBLIGATIONS DE L'APPRENTI



Les devoirs de l'apprenti

- 1- Etre présent aux cours dispensés en CFA ou suivre l'enseignement en formation ouverte à distance.
- 2- Effectuer le travail confié par l'entreprise selon la règlementation,
- 3- Respecter les horaires et les règlements de l'entreprise et du CFA,
- 4- Se présenter aux examens prévus en fin de contrat ou tout au long de la periode d'apprentissage
- 5 Justifier toute absence

Les droits de l'apprenti

- 1- Avoir un statut de salarié (période d'essai, protection sociale, congés payés)
- 2- Disposer d'une carte d'étudiants
- 3- Etre rémunéré selon le barème en vigueur (salaire brut = salaire net)
- 4- Bénéficier des aides aux transports, hébergement, au financement du permis B



LE TEMPS DE TRAVAIL DE L'APPRENTI





Limité à 35h/semaine (en CFA et en entreprise)



5 jours congés rémunérés de préparation d'examens dans le mois qui les précède (fractionnables pour les apprentis de l'enseignement supérieur)



Minimum 5 semaines de congés payés



A la demande de l'apprenti de moins de 21 ans : congés supplémentaires sans solde dans la limite de 30 jours ouvrables par an.

L'apprenti bénéficie de plus d'avantages si les dispositions conventionnelles le prévoient

L'APPRENTI MINEUR



L'apprenti mineur de moins de 16 ans doit bénéficier d'une rémunération au moins égale à celle attribuée aux apprentis de 16 à 17 ans



2 jours de repos consécutifs par semaine

- 5 semaines de congés payés
- Le travail de nuit interdit (de 22h à 6h)

(Sauf cas de dérogation accordées par l'inspecteur du travail dans certains secteur d'activité et sous certaines conditions : hôtellerie et restauration, boulangerie et pâtisserie...-

- Pas de travail les jours fériés

L'employeur peut recruter un jeune mineur dans un débit de boisson La seule limite étant l'emploi ou l'affectation des mineurs en stage au **service du bar** qui est interdit.

Il est possible d'obtenir une dérogation par arrêté préfectoral par laquelle certains jeunes âgés de plus de 16 ans peuvent être embauchés ou accueillis en vue d'une affectation au service du bar,

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI



A compter du 1^{er} janvier 2019

SMIC Brut horaire au 01/01/20 = 10,15 €, soit 1 539,42 €/mois



Année d'exécution du contrat	Jeune âgés de 16 à 17 ans	Jeunes âgés de 18 à 20 ans	Jeune âgés de 21 à 25 ans	Jeunes âgés de 26 ans et plus
1ère année CAPA 1 / Seconde	27%	43%	53%	
2e année CAPA 2 / Première	39%	51%	61%	100% du Smic, quelque soit l'année d'apprentissage
3e année Terminale	55%	67%	78%	

Réduction générale des cotisations patronales sur les rémunérations des apprentis n'excédant pas

1,6 × le SMIC

Fin de l'obligation des +20% pour le secteur public

Pour aller plus loin : fiche «Cotisations et aides afférentes à l'emploi des apprentis»

Les apprentis de 15 ans bénéficient d'une rémunération au moins égale à celle octroyée aux apprentis de 16 ans



LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI : CAS PARTICULIERS



Succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur

Maintien du salaire initial Sauf si modification de l'âge

Intégrer une classe en 1ère Bac Pro en apprentissage après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire ou un CAP en lien avec ce métier

La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat

Intégrer la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1ère année de Bac Pro

La rémunération sera celle d'une 3e année d'exécution du contrat

Poursuivre un parcours en formation en apprentissage après une 1ère année de BTS ou BTSA sous statut scolaire

La rémunération sera celle d'une 2e année d'exécution du contrat

Un 2ème BTS en 1 an (en lien avec celui déjà obtenu)

Base 2^e année d'exécution, majorée de 15 points **Licence Pro**

Rémunération sur la base de la 2^e année d'exécution du contrat Mention complémentaire et Certificat de Spécialisation

Majoration de 15 points

L'AIDE AU FINANCEMENT DU PERM



Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2019



Montant: 500 €

attribué en une seule fois pour un même apprenti cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales

PROCEDURE

L'apprenti adresse la demande au CFA: formulaire + copie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité + devis ou facture de l'école de conduite émise ou acquittée datant de moins de 12 mois

Le CFA vérifie le respect des conditions

Le CFA verse l'aide à l'apprenti ou, le cas échéant, à l'école de conduite

Le CFA adresse la demande d'aide à l'ASP pour obtenir remboursement. Le CFA/OF peut conclure une convention l'ASP afin de réduire l'avance de trésorerie

BENEFICIAIRES

Titulaires d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution, peu importe l'année de formation et la nature du diplôme visé Agés d'au moins 18 ans Engagés dans la préparation des épreuves du permis catégorie B

- Apprentissage : une nouvelle aide pour le financement du permis Pour aller plus loin :

- Le formulaire de demande d'aide au financement du permis B pour

les apprentis est en ligne



LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES APPRENTIS



Le contrat d'apprentissage peut être exécuté en partie à l'étranger pour une durée qui ne peut excéder un an

La durée d'exécution du contrat en France doit être au **minimum de six mois**

Mobilité longue

(> 4 sem) = suspension du contrat de travail

Mobilité courte

(< 4 sem) = Possibilité de simple convention de mise à disposition

L'entreprise française n'est plus responsable de l'apprenti durant la période d'exécution à l'étranger, mais c'est l'organisme d'accueil, dans les conditions telles que déterminées dans le pays d'accueil qui l'est.





Les Aides aux entreprises

Les Exonérations accordées aux entreprises

Les Conditions pour être maitre d'apprentissage

Le rôle du maitre d'apprentissage

La visite d'aptitude

La dérogation aux travaux interdits pour les moins de 18 ans

es modes de ruptures anticipées du contrat d'apprentissage

ndemnisation de la rupture du contrat d'apprentissage

LES AIDES AUX ENTREPRISES : L'AIDE UNIQUE



Année d'exécution du contrat	Montant annuel de l'aide
1 ^e année	4 125€
2 ^e année	2 000€
3 ^e année	1 200€
4 ^e année	1 200 €

Montant de l'aide unique accordées aux entreprises, selon l'année d'exécution du contrat

Conditions d'obtention de l'aide unique :

- Entreprises de moins de 250 salariés
- ❖ Apprentis préparant un diplôme ou titre jusqu'au niveau Baccalauréat (< au BTS)</p>
- Contrats conclus à compter du 1er janvier 2019

Les conseils régionaux peuvent apporter des aides complémentaires aux entreprises

COVID: AIDES REVALORISÉE - PLAN RELANCE (RENTRÉE 2020)



Aide financière pour les employeurs d'apprentis :

apprentis :

o U00€ pour les apprentis majeurs

3 000 € pour les collectivités territoriales

l'issue de la première année d'exécutive ront bénéficier de carri A noter : à l'issue de la première année d'exécution du contrat, les entreprises éligibles à l'aide unique pourront bénéficier de cette aide jusqu'à la fin du contrat,

Autres mesures pour les organismes de formation et les apprentis

La possibilité de financer pour les CFA l'achat de matériels numériques dans le cadre de l'aide au premier équipement;

Chaque jeune qui a fait un vœu sur Parcoursup ou Affelnet pour aller en apprentissage se verra offrir au moins une proposition d'apprentissage.

+ une aide financière par jeune en situation de handicap

LES EXONÉRATIONS ACCORDÉES AUX ENTREPRISES



Exonération de cotisations salariales plafonnée à hauteur de 79%

Application des mesures de réduction de charges de droit commun

Pour aller plus loin: fiche « Cotisations et aides afférentes à l'emploi des apprentis au 1er janvier 2019 »

Gouvernance et vie associative > Exercer la fonction employeur > Salaire > Cotisations emplois apprentis 2019 > cotisations emplois apprentis



LES CONDITIONS POUR ÊTRE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE





✓ Salarié volontaire

+

✓ Titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent,

+

✓ Justifie d'une année d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti

OU

✓ Salarié volontaire

+

✓ Justifie de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti,

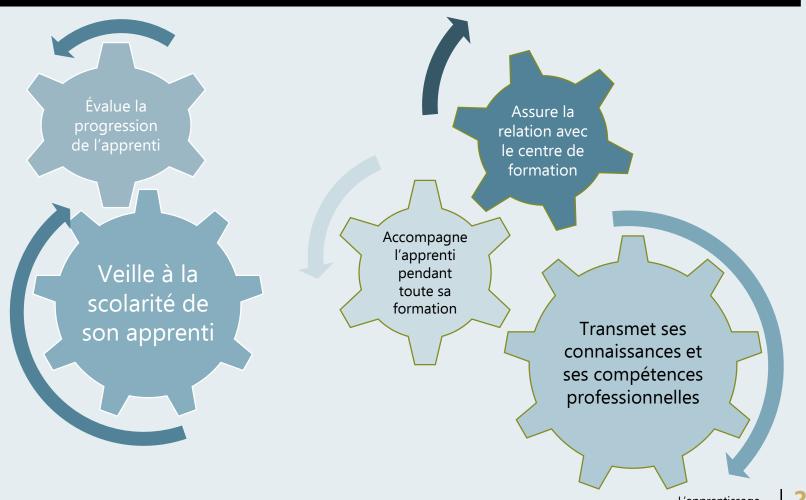
R	Le nom de votre maître d'apprentissage
	figure sur le contrat

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE		
Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°1 :	Date de naissance : I_I_I I_I_I I_I_I	
Nom de naissance et prénom du maître d'apprentissage n°2 :	Date de naissance : I_I_I I_I_I I_I_I	
☐ L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction		

Le maître d'apprentissage peut avoir 2 apprenti(e)s (et un(e) redoublant(e)) sous sa responsabilité

LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE





LA VISITE D'APTITUDE



L'APTITUDE D'UN APPRENTI À EXERCER LE MÉTIER FAIT L'OBJET D'UNE VÉRIFICATION MÉDICALE :

SYSTÉMATIQUEMENT AVANT L'EMBAUCHE, POUR LES POSTES À RISQUES ET POUR LES APPRENTIS MINEURS,

OU

A LA DEMANDE DE L'EMPLOYEUR, DU DIRECTEUR DU CFA OU DE L'APPRENTI LUI-MÊME À LA DEMANDE DU JUGE SAISI D'UNE DEMANDE DE RÉSILIATION JUDICAIRE

- → La visite d'aptitude est effectuée par le médecin du travail
- → La visite d'aptitude se substitue à la VIP

LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE DÉROGATION AUX TRAVAUX INTERDITS POUR LES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS



QUELS SONT LES JEUNES CONCERNÉS?

Sont concernés les jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans qui sont en formation professionnelle.

QUELLE PROCÉDURE?

Pour affecter un jeune de moins de 18 ans à des travaux en principe interdits, l'employeur ou le chef d'établissement, chacun

en ce qui le concerne, doit préalablement à l'affectation des jeunes :

- Adresser une déclaration de dérogation à l'inspecteur du travail (article R. 4153- 41 du code du travail)

La déclaration de dérogation octroyée pour les besoins de la formation est attachée au lieu d'accueil du ou des jeunes et non pas à chaque jeune.

La déclaration est renouvelée tous les 3 ans. Elle est dématérialisée

- Tenir à disposition de l'inspecteur du travail (article R. 4153-45 du code du travail) les informations relatives
 - au jeune (nom, prénom, date de naissance),
 - à la formation professionnelle suivie (durée, lieux de formation connus),
 - à l'avis médical d'aptitude,
 - à l'information et la formation à la sécurité,
 - à la personne chargée d'encadrer le jeune (nom, prénom, qualité ou fonctions).



QUELS SONT LES TRAVAUX INTERDITS OU REGLEMENTÉS

TRAVAUX INTERDITS (interdiction absolue)

- Travaux exposant à des agents biologiques de groupe 3 ou 4
- Travaux exposant à un niveau d'empoussièrement en fibres d'amiante de niveaux 2 et 3
- Travaux exposant aux vibrations mécaniques audelà des VLEP
- Travaux en milieu hyperbare
- Accès sans surveillance à un local avec pièce nue sous tension ou opérations sous tension électrique
- Travaux exposant à des rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie A
- Travaux comportant des risques d'effondrement et d'ensevelissement
- Conduite de quad ou de tracteurs agricoles ou
- forestiers non munis de dispositifs de protection contre le renversement ou de dispositif de retenue
- Travaux en hauteur avec utilisation d'échelles / escabeaux / marchepieds sans respect de l'article R. 4323-63 du code du travail
- Travaux temporaires en hauteur portant sur les arbres et autres essences ligneuses et semiligneuses
- Travaux exposant à des températures extrêmes
- Travaux d'abattage, d'euthanasie, d'équarrissage des animaux et travaux au contact d'animaux féroces ou venimeux.
- Travaux exposant à des actes ou représentations à caractère pornographique ou violent.

TRAVAUX RÉGLEMENTÉS (soumis à déclaration à l'IT)

- Travaux exposant à des agents chimiques dangereux (ACD)
- Travaux exposant à un niveau d'empoussièrement en fibres d'amiante de niveau 1
- Travaux exposant à des rayonnements
- Interventions en milieu hyperbare
- Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage de charges et et de personnes (sous réserve que les conditions visées au c) ci-dessous ne soient pas remplies)
- Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail
- Travaux temporaires en hauteur à l'aide d'EPI si impossibilité technique de recourir à des protections collectives
- Travaux de montage/démontage des échafaudages
- Travaux avec des appareils sous pression
- Travaux en milieu confiné
- Travaux en contact du verre et du métal en fusion Travaux formation du jeune



Seuls les travaux mentionnés dans la colonne de droite sont visés par une possible déclaration de dérogation, pour les besoins de la Travaux formation du jeune

LES MODES DE RUPTURES ANTICIPÉES



Pendant les 45 premiers jours de formation pratique dans l'entreprise

A partir du 46e jour de formation pratique dans l'entreprise

Possibilité, pour les deux parties, de rompre unilatéralement et librement le contrat d'apprentissage. La rupture n'est subordonnée à aucun motif particulier et ne donne lieu à aucune indemnité.

- D'un commun accord
- Par décision du liquidateur judiciaire
- Force majeure
- Faute grave de l'apprenti
- Inaptitude de l'apprenti (sans obligation de reclassement)
- Décès de l'employeur, maître d'apprentissage dans le cadre d'une entreprise unipersonnelle
- → la rupture prend la forme d'un licenciement
- A l'initiative de l'apprenti :
- > après saisine du médiateur consulaire,

L'INDEMNISATION DE LA RUPTURE



Motifs de rupture	Indemnisation de l'apprenti
Faute grave	Non
Inaptitude	Oui, équivalente soit au montant de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement (la plus favorable), soit au double de l'indemnité de licenciement si l'inaptitude est d'origine professionnelle.
Liquidation judiciaire	Oui, d'un montant au moins égal aux rémunération qu'il aurait perçues jusqu'au terme du contrat
Force majeure	Non, sauf en cas de sinistre à l'origine de la rupture anticipée